

Bureau des procédures
environnementales
Réf. : Env/LBA-FG/2017
Affaire suivie par :
Florence GRESSET
☎ 04 66 36 43.03
Mél : Florence.gresset@gard.gouv.fr

Nîmes, le 23 FEV. 2017

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'unité d'incinération
et de valorisation énergétique
de déchets ménagers et assimilés
du SITOM Sud Gard
exploitée par la Société EVOLIA**

CSS DU 13 décembre 2016

Le 18 décembre deux mille quinze, à onze heures, s'est réunie sur le site de l'UIOM, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, la commission de suivi de site de l'unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés du SITOM Sud Gard à Nîmes, exploitée par la société EVOLIA.

Etaient présents :

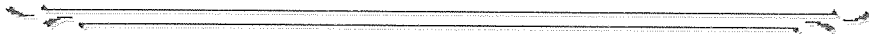
- M. François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard, représentant le préfet,
- M. Hervé GIELY, Président du SITOM Sud Gard,
- M. Max PORTAL, directeur du SITOM Sud Gard,
- M. Jean-Luc DESCLOUX, représentant la commune de Milhaud,
- M. Pierre KLEPPER, représentant la commune de Caissargues,
- M. Olivier BOULAY, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Mme Emilie FEDDIDE, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Mme Christelle DUCLOS, représentant l'Agence régionale de la Santé,

- Mme Maëlle DAMPHOFFER, représentant l'Agence régionale de la Santé,
- M. Joseph LOCICERO, représentant l'association des jardins ouvriers
- M Jean SONDERER, représentant le comité de quartier de la plaine du Vistre et de Saint-Cézaire,
- M Maurice ROBERT, représentant l'Union des comités de quartier Nîmes Métropole,
- M.Elie BERNARD, représentant l'association des personnes en situation de handicap
- M. Jérôme GASSE, Directeur de l'usine, représentant la société EVOLIA,
- M. Patrice PLANA, représentant la société EVOLIA,
- M. Alain De ROUCK, représentant la société EVOLIA,
- M. Bernard GLEIZE, représentant la société EVOLIA ,
- M. François GAUTIER, de l'institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS), en qualité d'expert,
- Mme Virginie MIGNE, de l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS), en qualité d'expert ,
- Mme Laurence BARNOIN ANTONA, chef du bureau des procédures environnementales,
- Mme GRESSET Florence, bureau des procédures environnementales

M. LALANNE, président de séance, ouvre la séance en remerciant M. le Directeur de l'usine EVOLIA d'accueillir les membres de la commission de suivi de site au sein de son établissement. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la CSS 2015
2. Bilan d'activité année 2015 et jusqu'au 30 septembre 2016
3. Bilan de la surveillance environnementale
4. Questions diverses

Il précise que le quorum est atteint puisqu'il est de 16



1. Approbation compte-rendu CSS 2015

M. Lalanne demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la dernière CSS qui s'est déroulée le 17 décembre 2015.

Aucune observation n'est émise.

2. Bilan d'activité

Mr Gasse présente le fonctionnement de l'installation et le bilan de l'année 2015 jusqu'au 30 décembre 2016.

Les quantités de déchets reçus à l'usine de valorisation énergétique sont essentiellement :

-des déchets ménagers et assimilés 99 991 tonnes en 2015, pour 75 441 tonnes au 30 septembre 2016.

-viennent ensuite les déchets industriels banals 6568 tonnes en 2015, pour 7073 t au 30 septembre 2016.

-puis concernant les déchets d'activité de soins 3937 tonnes en 2015, pour 2822 tonnes au 30 septembre 2016.

Au total 110 497 t ont été réceptionnées en 2015, pour 85337 tonnes au 30 septembre 2016.

Les sous-produits de l'incinération que sont les mâchefers, les encombrants et les résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM) se répartissent ainsi :

Les mâchefers, 21038 tonnes en 2015, contre 16164 tonnes au 30 septembre 2016.

Les REFIOM, 3936 tonnes en 2015 pour 2978 tonnes au 30 septembre 2016.

Valorisation énergétique

Production sous forme de valorisation électrique depuis juillet 2005.

Production sous forme d'énergie thermique depuis octobre 2014.

Energie thermique récupérée : 260483 MWh en 2015 .et 193031MWh au 30 septembre 2016 permettant :

- **énergie thermique valorisée pour le réseau de chauffage urbain :**

47307MWh en2015 38585MWh en 2016

- **réchauffage de l'air de combustion :** 11367MWh en 2015 8961MWh en 2016

- **énergie électrique produite** 51928MWh en 2015 37449MWh en 2016

- **énergie exportée EDF** 43225MWh en 2015 31191MWh en 2016

- **énergie consommée sur place** 8704MWh en 2015 6258MWh en 2016

Temps de marche et principaux arrêts :

Le temps de marche en 2015 est de 7687 heures et de 5740 h au 30 septembre 2016

Soit une disponibilité de 88 % en 2015 et 88 % au 30 septembre 2016.

M. Gasse rappelle qu'il y a eu au mois de mars 2015, un arrêt technique dû à l'explosion d'une bouteille de gaz, celle-ci a endommagé le plan de grille (barreaux).

M. Robert demande si l'explosion de 2015 est différente de celle de 2013.

M. Gasse affirme que celle-ci est différente .

M. Gasse rappelle que depuis 2014, une partie de la production est utilisée pour le chauffage urbain.

M. Sonderer précise que des odeurs sont toujours présentes, et celui-ci a même contacté la mairie par courrier afin de signaler ces nuisances olfactives. Il précise que ces odeurs ne viennent pas de l'incinérateur, mais de la zone de compostage située à proximité de l'incinérateur.

M. Portal précise que ces odeurs viennent bien de la station d'épuration.

M. Boulay précise que le site est surveillé par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au titre de la loi sur l'eau.

M. Portal précise que la solution permettant d'éviter ces odeurs pourrait être la fermentation des produits, ou un travail en milieu aérien ;

M. Boulay affirme qu'il n'a pas de pouvoir de contrôle sur la station d'épuration.

M. le secrétaire général demande à ce qu'une réunion soit organisée en présence de la DDTM, et de la Saur.

M. Gasse rappelle que la plate-forme de compostage date de 2005-2006.
Elle est incluse dans une DUP ; elle est sous la responsabilité de Nîmes Métropole.

M. Sonderer souhaite avoir des informations sur la notion de débordements de bâche .

M. Gasse répond que ce sont des débordements de bâche d'eau, lors d'arrêts techniques sur fuite chaudière.

M. Sonderer souhaite savoir comment est utilisée cette eau.

M. Gasse répond que lorsque les machefers tombent, l'eau permet de recharger sans risque d'incendie.

M. Portal précise que l'eau sert à refroidir le machefer.

M. Portal donne l'exemple du siphon de lavabo, l'eau empêche la température de se répandre dans l'air ce qui facilite le travail des ouvriers.

3. Bilan environnemental 2015/2016

Evolia fait appel à l'Inéris afin de réaliser la synthèse et l'interprétation des résultats de la surveillance environnementale annuelle du site de Nîmes, la réalisation des campagnes de mesures étant effectuée par l'APAVE et la Chambre d'Agriculture du Gard.

Mr Gautier, Inéris présente les résultats de la surveillance environnementale.

Il fait remarquer qu'il y a deux problématiques : la première concernant les dioxines et la seconde concerne les émissions des métaux lourds :

Les émissions de dioxines et métaux lourds peuvent lors de leurs retombées contaminer les sols, ceux-ci lorsqu'ils sont cultivés peuvent à leur tour engendrer des polluants sur les végétaux.

La contamination du sol peut également se faire par l'intermédiaire du lait de vache et ainsi entraîner une contamination de la population.

M.Gautier rappelle que 5 compartiments sont étudiés : air, retombées, végétaux, sols, lait. Le plan de surveillance est défini depuis plus de 12 ans et il a été modifié en 2015.

Concernant les emplacements suivis :

il y a 3 emplacements de mesures concernant l'air ambiant,

il y a 8 emplacements de mesures concernant les retombées (métaux lourds et dioxines)

il y a 6 emplacements de mesures concernant les végétaux,

il n'y a pas eu de suivi en 2016 concernant les sols.

Quant au lait, il n'y a plus qu'une seule exploitation, l'autre exploitation ayant cessé son activité.

Localisation des emplacements suivis :

Au début de la réunion une carte représentant les différents emplacements a été remise aux membres.

On peut remarquer un nouvel emplacement (k) situé entre l'installation et le point D historique.

Le point A est quant à lui un point de référence.

Synthèse des mesures :

AIR AMBIANT : il consiste à prélever des poussières.

En 2016, arrêt du suivi du mercure car peu d'informations donc supprimer.

Concernant les points B,E,J on a un respect des valeurs, la concentration est quasi-identique, donc pas d'influence de la part de l'incinérateur.

Concernant le cadmium, on se trouve en dessous des valeurs réglementaires.

Quant au plomb, on constate une concentration importante à l'emplacement J. mais celle-ci peut être due à l'arrêt du plomb dans les véhicules à essence.

Le plomb et le nickel respectent les valeurs.

Le manganèse et le zinc ont un taux un peu plus élevé à l'emplacement J.

Conclusion : Situation normale des niveaux de concentration, valeurs guides et réglementaires toutes respectées en 2016.

L'emplacement E se situe sous les vents d'Evolia et il n'y a pas de différence significative avec les deux autres emplacements B et J .

RETOMBEES : celles-ci sont mesurées à l'aide de pots qui collectent les poussières. Suite au bilan décennal, arrêt suivi du mercure et du chrome VI mais ajout de l'emplacement K.

Les emplacements D,E,F, se situent sous les vents.

On remarque que les retombées les plus importantes se trouvent à l'emplacement J.

Conclusion : Les dépôts atmosphériques sont faibles, il n'existe pas de différence notable entre les emplacements sous les vents et sous les témoins.

Pas d'impact notable des émissions d'EVOLIA détecté au niveau des emplacements suivis.

SOLS : Pas de suivi en 2016.

FEUILLES DE VIGNE ET RAISINS

Suite au bilan décennal, arrêt suivi du mercure et du chrome VI.

Fin de la surveillance.

Conclusion : Niveaux globalement constants pas d'augmentation par rapport aux états précédents.

En accord avec les valeurs limites réglementaires disponibles.

LAIT

Disparition de l'exploitation A, suite à sa cessation d'activité, il ne reste plus qu'une exploitation.

Suite au plan décennal, un suivi seulement a été réalisé sur le plomb, les dioxines furanes, et le PCB .

Conclusion : pas de variations significatives depuis le démarrage de l'installation. Les résultats des mesures sont inférieurs aux valeurs limites et cibles.

La Situation est normale et rassurante.

4. Questions diverses

M. le secrétaire général demande quel est le temps de combustion de l'incinérateur.

M. Gasse répond que cela prend plusieurs heures environ 2h30 à 3h00.

M. le secrétaire général demande à quoi sont dûs ces arrêts techniques. Notamment, si l'obsolescence du matériel est en cause.

M Gasse précise que ces arrêts techniques de fuite de chaudière sont causés par les tubes qui sont compactés à base de plomb réfractaire, ce qui engendre un acier qui souffre.

C'est pourquoi en 2015, la partie inférieure de la chaudière a été remplacée. En effet, la zone inclinée au-dessus du foyer est très sollicitée, et les dernières fuites de chaudières ont été principalement localisées dans cette zone.

La zone a été remplacée à l'aide de béton réfractaire coulé, il en est de même pour les zones de dévoiement de tubes qui avaient généré des fuites à plusieurs reprises.

M. le secrétaire général demande si l'usure sur l'acier est plus soutenue.

M. Boulay confirme que ce milieu entraîne des défaillances sur le matériel, d'où l'objectif d'augmenter la durée de vie des chaudières.

Les chaudières utilisées dans le secteur de l'industrie connaissent souvent les mêmes problématiques d'où la nécessité de faire des vérifications régulières.

Ce sont des problèmes connus depuis les machines à vapeur.

Mme Duclos demande pourquoi les mesures de dioxines de furane ont augmentées.

M. Gautier répond qu'il s'agit d'une période transitoire, puis les démarrages et arrêts favorisent les polluants.

M. Portal ajoute qu'il faut relativiser dans le temps.

M. Sonderer précise qu'il y a peu de défaillances mais que sera le futur .

M. Gasse répond que le remplacement d'une partie de la chaudière devrait limiter les arrêts. De plus un programme de travaux a été mis en place afin de limiter les arrêts techniques.

M.le secrétaire général affirme que même si l'installation a des données satisfaisantes , la confiance n'empêche pas le contrôle. Une baisse des incidents a été constatée mais il convient de rester vigilant sur l'obsolescence du matériel.

M. Gleize précise que cette surveillance se fait régulièrement, d'où la mise en place d'une maintenance préventive sur l'installation et la mise en place du GER.

M. Portal rappelle que le sitom est délégataire, et que son objectif est de diminuer les arrêts techniques.

M. Lalanne, après avoir demandé si les participants souhaitaient encore s'exprimer, les remercie du travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé et chacun ayant pu s'exprimer, la séance est levée à 12h30.

Le secrétaire général,


François LALANNE